

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL DE LA COMMUNAUTE DE COMUNES ERDRE ET GESVRES

Mémoire de réponse aux avis formulés à l'issue de la phase de consultation du public et des Personnes Publiques Associées



❖ Contexte

La stratégie de développement durable a pour but à la fois de répondre aux objectifs réglementaires des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) mais aussi d'aller plus loin et de répondre aussi aux 17 objectifs de développement durable. Seul le PCAET est réglementaire. Il est composé d'un diagnostic, d'une stratégie, d'un plan d'action et d'un outil de suivi et évaluation.

Conformément aux exigences règlementaires, le projet de PCAET a été arrêté par le conseil communautaire en mai 2019, puis soumis aux avis des Personnes Publiques Associées (PPA) : Préfet de Région, Conseil Régional et Mission Régionale d'Autorité Environnementale. En parallèle, il a été mis à la consultation du public du 13 juin au 23 août 2019.

A l'issue de la réception des avis des Personnes Publiques Associées et de la consultation du public, le projet de Plan Climat a été modifié à l'automne 2019 pour tenir compte des observations formulées. Le Plan Climat (PCAET) modifié, a fait l'objet d'une adoption définitive en conseil communautaire du 18 décembre 2019, à l'unanimité.

❖ Avis des Personnes Publiques Associées (PPA)

Aux termes de la procédure de consultation, la **Mission Régionale d'Autorité Environnementale** a rendu un **avis tacite favorable** sur le projet de Plan Climat Air Energie Territorial d'Erdre et Gesvres, tel qu'arrêté en mai 2019.

Le **Préfet de Région** a rendu un **avis favorable** sur le projet de Plan Climat Air Energie Territorial, en saluant l'ambition du territoire et l'exemplarité du processus de concertation mené pour co-construire la stratégie de Développement Durable et en proposant certains **axes d'amélioration** :

- une action volontariste de concertation auprès de la profession agricole pour favoriser le stockage de carbone (prairies, haies) et la baisse des émissions (élevage, fertilisation),
- le renforcement de la dynamique initiée autour de l'isolation des logements et de la construction biosourcée sur le territoire, ainsi que la précarité énergétique liée aux frais de chauffage et de transport,
- le renforcement de la politique de mobilité, avec le caractère décisif du taux d'occupation des véhicules dans la réduction des émissions et la mobilisation des acteurs en faveur du covoiturage, en particulier pour les trajets domicile- travail, sans oublier les modes actifs (marche, vélo) pour les courtes distances,
- la prise en compte et l'accompagnement des mesures nationales établies dans la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC),
- la coopération avec les territoires voisins dont en particulier Nantes Métropole.

La **Présidente du Conseil Régional** a rendu un **avis favorable** en précisant que le projet de PCAET de la CCEG s'inscrit pleinement dans la feuille de route régionale sur la transition énergétique et contribue à l'atteinte des objectifs qui seront fixés dans le futur Schéma Régional d'Aménagement et Développement Durable et d'Equilibres des Territoires (SRADDET). Dans son avis, la Présidente du Conseil Régional préconise **l'approfondissement de certains leviers**, plus spécifiquement en lien avec la feuille de route régionale de la transition énergétique :

- l'engagement d'une réflexion sur l'efficacité énergétique du parc tertiaire privé,
- le développement des motorisations alternatives GNV (Gaz Naturel pour Véhicules), mais aussi l'hydrogène,
- la réalisation d'étude sur les potentiels d'utilisation des Combustibles Solides de Récupération (CSR) issus du tri des déchets.

❖ Réponse aux avis des Personnes Publiques Associées

Afin de permettre l'approfondissement et le renforcement des leviers identifiés dans les deux avis des PPA, il a été proposé de travailler certains thèmes à enjeux, avec différents partenaires, dans le cadre du Contrat de Transition Ecologique (CTE) de la Communauté de communes Erdre et Gesvres.

Le travail mené dans le cadre de l'élaboration du Contrat de Transition Ecologique, de septembre à décembre 2019, a amené une modification de certaines fiches actions du Plan Climat Air Energie Territorial. D'autres modifications ont été faites indépendamment du Contrat de Transition Ecologique. Globalement, le Plan Climat repose toujours sur la stratégie (7 axes et 22 objectifs) en conseil communautaire de mai 2019.

Leviers identifiés dans les Avis des Personnes Publiques Associées (PPA)	Leviers approfondis dans le cadre du Contrat de Transition Ecologique (CTE)	Modifications du plan d'actions du Plan Climat (PCAET)
Action de concertation auprès de la population agricole	Intégration d'une fiche action « concertation agricole »	Modification de la fiche action n°11 du Plan Climat « sensibilisation pratiques agricoles » en « élaboration de la stratégie agricole », avec intégration du volet concertation issu du Contrat de Transition Ecologique
Renforcement du stockage carbone dans les haies/forêts et prairies agricoles	<p>Travail sur la forêt et le bois, avec développement de partenariat.</p> <p>Intégration d'une fiche action regroupant deux actions du Plan Climat (charte forestière n°7 et Bois énergie n°23)</p> <p>Territoire d'expérimentation dans le cadre d'une candidature à un appel à projet européen « LIFE TIMB'AIR » (porté par ATLANBOIS/Air Pays de Loire/Région) sur un outil d'évaluation du stockage carbone (bâtiments bio-sourcés + actions forêts/haies et prairies agricoles)</p>	<p>Maintien des 2 fiches actions n°7 et n°23 du Plan Climat (gestion durable de la forêt et de la haie et soutien à la filière Bois Energie) pour plus de lisibilité</p> <p>Ajout de l'expérimentation projet « LIFE TIMB'AIR », si le projet est retenu par l'Union européenne</p> <p>Modification de fiche action 11 du Plan Climat « sensibilisation pratiques agricoles » en « élaboration de la stratégie agricole », avec accompagnement des exploitants agricoles sur l'évolution des systèmes</p>
Isolation des logements et précarité énergétique	Pas de travail mené dans le cadre du Contrat de Transition Ecologique	Maintien de la fiche action n°8 du Plan Climat sur la rénovation énergétique (Programme d'intérêt général multi thèmes + Plateforme territoriale de rénovation énergétique « SERENHA »), mais sans doute nécessité de redéfinir l'ambition dans le cadre du Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique : SARE (à définir)

<p>Efficacité énergétique du parc privé</p>	<p>Pas de travail mené dans le cadre du Contrat de Transition Ecologique</p>	<p>Peut être abordé dans le cadre du Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique</p>
<p>Construction /rénovation matériaux bio-sourcés</p>	<p>Travail sur l'éco-construction sur le volet exemplarité des bâtiments publics (formation) + projet européen « LIFE TIMB'AIR » porté par les partenaires et dans lequel la Communauté de communes Erdre et Gesvres serait territoire d'expérimentation</p>	<p>Pas de modification de la fiche action n°10 du Plan Climat qui est plus globale sur la structuration de la filière éco-construction et éco-rénovation, mais modification de la fiche action n°9 du Plan Climat sur les projets publics exemplaires avec ajout d'un parcours de sensibilisation et formation des élus et agents à l'éco-construction et éco-rénovation, en lien avec le projet européen « LIFE TIMB'AIR »</p>
<p>Mobilité (co-voiturage et modes actifs)</p>	<p>Intégration d'une fiche action sur l'application « Ouest-GO » et les outils pour favoriser le co-voiturage, Intégration d'une fiche action sur les plans de mobilités entreprises sur 3 parcs d'activité Intégration d'une fiche action sur les continuités cyclables</p>	<p>Actualisation des fiches actions de l'axe 4 du Plan Climat et mise en avant des actions existantes inscrites dans le Plan Global de Déplacement (PGD) et dans le nouveau Plan Vélo</p>
<p>Motorisation alternatives GNV / Hydrogène</p>	<p>Invitation de Néopolia au CTE pour aborder la question de l'hydrogène mais n'a pas débouché sur une action</p>	<p>Thématique du Gaz Naturel pour Véhicules (GNV) abordée dans le cadre des projets de méthanisation (fiche n°21 du Plan Climat)</p>
<p>Coopération avec les territoires voisins</p>	<p>Tentative de travail avec Nantes Métropole sur le Projet Alimentaire de Territoire (fiche action n°12 du Plan Climat) et sur le Bois Energie (fiche action n°23 du Plan Climat) mais pas de mobilisation</p> <p>Coopération avec les territoires voisins sur la mobilité : réalisation d'itinéraires cyclables entre la Communauté de communes Erdre et Gesvres et Nantes Métropole, début des études en 2020 + coopération avec la Communauté de Communes de la Région de Blain pour développer les liens vélo</p>	<p>Pas de modifications des fiches actions du Plan Climat Maintien des fiches actions du Plan Climat « Projet Alimentaire de Territoire » (n°12) et « Bois énergie » (n°23)</p>

Etude Combustibles Solide de Récupération (CSR)	Pas de travail mené dans le cadre du Contrat de Transition Ecologique	Pas de modification du Plan Climat, mais étude en cours du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique sur cette thématique avec enquête auprès de la Communauté de communes Erdre et Gesvres sur les besoins de chaleur
	Cadastre solaire	Modification de l'objectif 15 du Plan Climat et de la fiche action n°22 du Plan Climat pour ajouter l'accompagnement des projets individuels d'énergies renouvelables Photovoltaïque sur les toitures, en plus des projets collectifs
	Projet Alimentaire de Territoire	Modification de la fiche action n°12 du Plan Climat sur le Projet Alimentaire de Territoire avec ajout du guide des producteurs
	Travail sur la Fabrique de Territoire et la Fondation	Actualisation de la fiche action n°37 du Plan Climat (tiers lieux et espaces tiers) en projet de « fabrique des territoires »

❖ Contributions des habitants

Dans le cadre de la consultation du public qui s'est déroulée du 13 juin au 23 août 2019, une dizaine de contributions individuelles ont été reçues portant sur 2 thématiques spécifiques :

- La qualité de l'eau dans le périmètre de captage de Nort-sur-Erdre
- L'aménagement de la zone de la Jacopière

Une contribution générale a été formulée sur différentes thématiques :

- Arrachage haie
- Eclairage public
- Cyclisme/liaisons douces
- Collecte séparée des matières fermentescibles
- La proximité des logements des agriculteurs près des exploitations
- Ainsi que la qualité de l'eau et l'aménagement de la zone de la Jacopière

❖ Réponse aux contributions des habitants

Thématique des Contributions	Réponse apportée dans le Plan d'actions du Plan Climat	Réponse apportée dans d'autres programmes d'actions <i>(Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, Plan d'action du périmètre de protection d'espaces agricoles et naturels périurbains : PEAN, Plan Global de Déplacement, Plan vélo, Plan de prévention des déchets, Contrat de Transition Ecologique ...)</i>
Qualité de l'eau	<p>Maintien de la fiche action n°6 du Plan Climat sur les programmes de restauration des cours d'eaux et milieux aquatiques</p> <p>Modification de fiche action n°11 du Plan Climat « sensibilisation pratiques agricoles » en « élaboration de la stratégie agricole », et proposition d'accompagnement sur les systèmes agricoles respectueux de la santé et de l'environnement</p>	<p>Réponse du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal avec modification du règlement et interdiction de certaines constructions</p> <p>Nouvelle fiche action du Plan d'action du périmètre de protection d'espaces agricoles et naturels périurbains (PEAN) qui peut permettre la préemption de foncier agricole avec prescriptions dans le cadre de baux environnementaux</p> <p>Prise de compétence (eau potable, assainissement, Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations : GEMAPI...)</p>
Jacopièrre	<p>Maintien de la fiche action n°4 du Plan Climat sur l'aménagement durable des parcs d'activité avec identification de JACOPIERE comme site pilote</p>	
Arrachage haie	<p>Pas d'action spécifique dans le Plan Climat sur l'arrachage des haies, qui fait l'objet d'une réglementation existante et ne relève pas de la compétence de l'intercommunalité Mais maintien de l'action n°7 du Plan Climat sur la gestion durable de la forêt et de la haie</p>	<p>Dans le cadre du Contrat de Transition Ecologique, intégration d'une action gestion de la forêt et du bois avec contrôle de l'arrachage par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Loire-Atlantique (DDTM 44)</p>
Eclairage public	<p>Maintien de la fiche action n°9 du Plan Climat avec mise en avant mise en avant des actions mises en œuvre dans le cadre de la mission de Conseil en Energie (renouvellement des ampoules LED et abaissement de puissance nocturne pour l'ensemble des parcs d'activités et une partie des communes) + accompagnement de toutes les communes à partir de 2020</p>	

<p>Cyclisme utilitaire /liaisons douces</p>		<p>Mise en avant des objectifs et actions du Plan Global de Déplacement et nouveau Plan vélo</p> <p>Intégration d'une fiche action dans le Contrat de Transition Ecologique pour faciliter les acquisitions foncières (conflits d'usage et acquisitions qui prennent du temps)</p>
<p>Collecte séparée matières fermentescibles</p>	<p>Pas d'actions ciblées dans le Plan Climat sur la collecte séparée des matières fermentescibles</p>	<p>Mise en avant du Plan de Prévention des déchets avec actions en faveur du tri à la source</p> <p>Collecte séparée pas envisagée pour l'instant, à la place déploiement du compostage individuel avec opération lancée cette année (tri à la source)</p>
<p>Logements au plus près des exploitations</p>	<p>Pas d'actions sur le logement des exploitants agricoles dans le Plan Climat</p>	<p>Thème qui pourra être abordé dans le cadre de la future stratégie agricole (fiche action n°11 du Plan Climat)</p>